

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et  
académique**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

**CODE : 983222U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et académique**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'exploiter les sources d'information sur la formation, les dispositifs expérientiels (stages, mobilité, bénévolat) et l'emploi ;
- ◆ de développer des habiletés relatives à la structuration de l'information sur les études, professions et les modalités d'accès ;
- ◆ d'utiliser des outils de veille et de recherche documentaire ;
- ◆ de développer un regard critique sur les informations recueillies.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et sur les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant sera capable :

*Au départ d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique issue de la vie professionnelle courante d'/de:*

- ◆ rechercher des informations à partir des sources de référence fiables et actualisées ;
- ◆ utiliser des outils de référence numériques ou du type « guide de l'enseignement » ;
- ◆ établir des liens entre parcours de formation possibles et professions ;
- ◆ structurer l'information recueillie et la communiquer de façon différenciée, en fonction des besoins de l'élève ;
- ◆ proposer une approche critique afin de déconstruire les stéréotypes.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'/de :

- ◆ décrire le paysage de la formation : la structure de l'enseignement, l'offre de formation et le cadre légal ;
- ◆ analyser les évolutions des conditions et des contextes du marché du travail (mobilité, flexibilité, compétence langagière, etc.), les acteurs de l'emploi, les enjeux sociétaux et de développement durable ;
- ◆ inventorier les statuts de l'étudiant (job étudiant, bénévolat, stages, travail au pair, allocations, finançabilité, etc.) ;
- ◆ intégrer dans sa réflexion la dimension internationale dont la mobilité et les conditions de faisabilité ;
- ◆ rechercher des informations sur les études et professions à partir de sources de référence fiables et actualisées ;
- ◆ utiliser des outils numériques d'information et d'aide à l'orientation ;
- ◆ expérimenter des supports de l'accompagnement du parcours de l'apprenant (mentorat, portfolio, carnet de bord, supports numériques, etc.) ;
- ◆ repérer des représentations, stéréotypes, préjugés et biais, dans une perspective d'aide à l'orientation ;

- ♦ structurer l'information en vue de la communiquer efficacement à l'apprenant, dans une dynamique de complémentarité entre son développement personnel et sa socialisation.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et académique	CT	B	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>50</b>